



# Formation

## Initiation aux techniques audiovisuelles pour communiquer sur internet et sur les réseaux sociaux

**Les 5, 6 et 7 mars 2018, de 9h à 17h**

Conseil Départemental du Gers, Bâtiment principal – AUCH (32000)

**Intervenants :** *Magali TRAUMAN*, société de production **BIZARRE HAZARD**.  
*Joanna JEQUIER*, intervenante et formatrice en cinéma d'animation.

### Lundi 5 mars 2018

<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<p><b><u>Introduction à la réalisation audiovisuelle</u></b></p> <p>1) Historique et panorama de la réalisation cinématographique 2) Détermination des objectifs de production</p>	<p><b><u>Initiation aux techniques de tournage</u></b></p> <p>1) Conception de dispositif de tournage et mise en œuvre, cas pratique reportage 2) Choix du matériel de prise de son, cas pratique d'une interview</p>

### Mardi 6 mars 2018

<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<p><b><u>Initiation à l'animation 2D et aux effets spéciaux</u></b></p> <p>1) Choix du matériel de prise de vue autour du cas pratique d'un fond vert 2) L'animation en 2D sur banc-titre</p>	<p><b><u>Initiation à l'animation en volume</u></b></p> <p>1) Techniques de tournage 2) Différents outils</p>

### Mercredi 7 mars 2018

<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<p><b><u>Initiation au montage vidéo</u></b></p> <p>1) Gestion des rushes et dérushage 2) Le montage d'une séquence</p>	<p><b><u>Initiation à la bande-son et la post-production</u></b></p> <p>1) Le montage son 2) La post-production</p>

**Matériel à apporter :**

Appareil photo, caméra, smartphone et ordinateur portable pour ceux qui en possèdent.

• **Le repas du midi sera tiré du sac et partagé collectivement** •

**Prise en charge formation**

- Vous devez vous assurer que vous êtes éligible au fond de formation VIVEA (à jour de vos contributions MSA). Les ressortissants de VIVEA non à jour de leur contribution mais en possession d'un échéancier de paiement établi par la MSA sont éligibles.
- Les personnes en démarche d'installation sont éligibles mais devront fournir une attestation originale, valable pour l'année en cours, transmise par le point info installation.
- La demande de prise en charge a été validée par VIVEA, aussi le solde restant à votre charge est de 1€/heure de formation. Initialement, le coût de la formation à la charge des participants était de 24€/h/stagiaire.
- A partir de 2018, VIVEA instaure un plafond de financement de 2000 €/an/personne. Ce critère sera à vérifier avant de vous inscrire.
- Pour les personnes salariées : nous contacter.